

AU SERVICE DES HABITANTS

LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE
EST OUVERT
LE MARDI ET LE JEUDI
DE 17H30 A 19H30
En dehors de ces horaires prendre
rendez-vous au 02.35.81.58.59



POUR VOS ENFANTS
LE CENTRE DE LOISIRS DE CRIQUEBEUF-MARTOT
FONCTIONNE LES MERCREDIS
ET PENDANT LES PETITES VACANCES
TEL: 02.35.81.63.96



TRI SELECTIF

- Les sacs « bleus » sont à votre disposition à la mairie

Quelques remarques après les premiers ramassages:

- Ne déposez dans les sacs « bleus », ni verre, ni films plastiques, ni blisters
- Ne laissez pas les bouchons des bouteilles en plastique.
- Sortez les sacs la veille au soir (ramassage tôt le matin)

Rappel des dates de ramassage :
22 octobre, 5 et 19 novembre,
3, 17 et 31 décembre

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS LE LUNDI 15 OCTOBRE

-Sortir les encombrants la
veille au soir

- Seuls les encombrants seront ramassés (Mobilier usagé, matelas, sommiers, vieux appareils électro-ménagers)



POUR LES PERSONNES DU 3EME AGE
POSSIBILITE DE SE FAIRE LIVRER DES REPAS
coût actuel : 16,40F (2,5 €)
S'INSCRIRE EN MAIRIE



TARIFS 2002



- Location salle : 122 €
- Location petite salle (cantine): 61 €
- Location pour vin d'honneur : 38 €
- Bons scolaires (collège) : 31 €
- Bons scolaires (lycée et Enseignement supérieur) : 38 €
- Cantine (tarif normal) : 2,50 €
- Cantine tarif pour les non imposables : 1,50 €
- Personnes âgées:
- Colis Noël : 38 €
- Bon pour « combustibles »: 80 €
- Concessions cimetière
- 100 ans : 152 €
- 50 ans : 106 €
- 30 ans : 76 €
- Columbarium
- 50 ans: 152 €

ON EN PARLE



Gautier GANDOSI est arrivé le 16 juillet
Victorine RASSINOT est née le 28 août.
Marie BAYEUX les a suivis le 13 septembre
Bienvenue aux nouveaux habitants
et félicitations aux parents

LISTES ELECTORALES
Nouveaux habitants,
pensez à vous inscrire
en Mairie
avant le 31 décembre 2001.
Se munir d'une pièce d'identité et
d'une preuve de domicile

*Notre commission « communication »
s'est enrichie d'une nouvelle rédactrice:
Agnès Largeau.
Tout comme elle venez intégrer notre
équipe; vous serez les
bienvenus.*



PRIME A L'EMBELLISSEMENT DEL'HABITAT

Le Conseil Municipal a décidé
d'attribuer une **prime à l'embellisse-
ment des maisons.**

Cette prime sera versée à tous les
propriétaires de maisons.

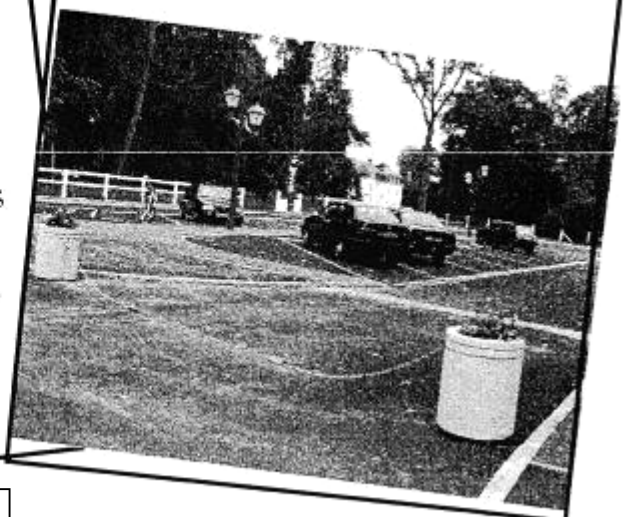
Ce versement sera effectué dès
que les services de la mairie seront en
possession du registre concernant les
bases d'imposition des propriétés bâ-
ties.

Pour obtenir ce versement, vous
êtes prié de faire parvenir en mairie
un relevé d'identité bancaire
-en venant aux heures d'ouverture
-ou en le déposant dans la boîte
aux lettres de la mairie.

ACCES DES PARKINGS

Pour préserver la tranquillité du voisi-
nage, l'accès aux parkings de la salle
et de la mairie sera interdit

- en semaine de 20 h à 6 h
- les week-ends et jours fériés,
sauf pendant les périodes de location
de la salle et lors de circonstances par-
ticulières.



SPORTS ET LOISIRS

Nous vous rappelons que des activités sportives et de loisirs sont proposées aux habitants de Martot.



Judo :

pour les enfants de 4 à 11ans

le mercredi matin

à Criquebeuf sur Seine

Pour tous renseignements, contactez le professeur, Bérengère Mouchard
au : 06 11 18 16 67.



Karaté :

pour les enfants et les adultes

le mercredi (18h00 et 19h00)

à Criquebeuf sur Seine

Pour tous renseignements, contactez le professeur, Frank Poulain au :
02 35 77 74 69.



Football :

pour les enfants à partir de 8 ans

le mercredi après-midi

à Criquebeuf sur Seine

Pour tous renseignements, contactez Luc Bellière au : 02 35 81 79 97.



Gym, Fitness, stretching ... :

pour les enfants et les adultes

les mardis, mercredi matins et jeudis

à Criquebeuf sur Seine

Pour tous renseignements contactez Frank Poulain au :
02 35 77 74 69.

Ecole de danse et de musique Erik Satie :

De très nombreuses disciplines : musique, chant et danse, sont proposées aux habitants.

Les différents cours ont lieu à Alizay, Criquebeuf sur Seine ou Pont de l'Arche.

Pour tout renseignements (tarifs, inscriptions ...) deux numéros de téléphone :

Secrétariat : 02 32 98 90 75 le mardi de 17 à 19h00.

Direction : 02 35 23 16 58 le lundi de 17 à 19h30.

Ca s'est passé à MARTOT



SAMEDI 16 JUIN

Les enfants de l'école ont présenté leur spectacle de fin d'année dans la salle communale de MARTOT. Parents, familles et amis furent nombreux à venir encourager les comédiens, poètes et chanteurs en herbe. Les fées, les sorcières, les chasseurs se sont réunis sur la scène pour jouer une pièce abracadabrante. Bravo les artistes et félicitations aux enseignants et intervenants pour cette représentation. La journée s'est achevée sur le thème de la fête; l'école et l'amicale se sont associées pour organiser une soirée repas qui a réuni de nombreuses familles.

Bonne rentrée les enfants!



Journée pétanque!

Dimanche 9 Septembre, l'Amicale organisait un tournoi de pétanque. Les habitués, adultes et enfants se sont donnés rendez vous en forêt de bord pour un pique nique détendu avant de s'adonner plus sérieusement au jeu de boules.

Trente six participants ont été récompensés de leurs efforts en emportant un lot. Félicitons les grands champions: Philippe PRICUR, Nicole TROLONG, et Audric CARDON. Avant de se quitter, les joueurs se sont réunis autour d'un apéritif offert généreusement par l'association.

L'été en bord de SEINE



En juillet, le festival intercommunal "l'été en bord de SEINE" offrait de nombreuses représentations sur le thème de l'Espagne. Des spectacles de danse, des pièces de théâtre, des concerts, des repas et expositions ont permis de réunir une foule de participants enchantés de leur sortie.

Nous pouvons féliciter l'ensemble des organisateurs ainsi que les artistes qui ont montré tant de talent. Les applaudissements étaient bien mérités.

L'été des fripouilles



Les enfants du centre de Loisirs accueillis pendant les vacances d'été s'en sont donnés à coeur joie: jeux, activités manuelles, veillées, équitation, Kayak, parc de Loisirs, piscine...

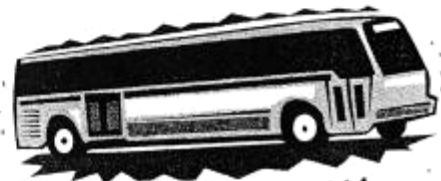
Les animateurs n'ont pas manqué d'imagination et ont permis aux enfants des communes de

Criquebeuf-Martot de passer d'excellentes vacances.

Les parents ont pu apprécier la fête des enfants lors du repas convivial organisé le Vendredi 20 Juillet: Danses, chants, sketches, jeux étaient au programme de cette soirée.

En août, malgré un faible effectif d'enfants, un programme d'activités en lien avec le thème de la nature fut développé. La sortie au parc Astérix fut fortement appréciée par les petits et grands, mais aussi par leurs parents venus les accompagner.

N'oublions pas que le centre a fait sa rentrée et accueille nos enfants dès 4 ans chaque mercredi à partir de 8 heures. Venez nombreux!



VOYAGE FAMILIAL

Dimanche 2 SEPTEMBRE, L'AMICALE organisait le voyage au parc d'attractions de BAGATELLE.

Malgré un temps maussade réservé ce jour pour profiter de cette sortie entre amis ou en famille. Jeux d'eau, train sensationnel, manèges, tous ont passé un agréable moment de fous rires et de détente.

Au programme!



MARCHE DE NOEL

L'école de MARTOT, le centre de Loisirs "Les fripouilles" et l'AMICALE souhaitent organiser un marché de NOEL. Dans les deux mois à venir, les enfants de l'école et du Centre feront appel à leur imagination pour fabriquer différents objets qui seront vendus à cette occasion. Chaque personne est invitée à participer en développant ses capacités artistiques: fabrication d'objets, de cadeaux, couture, cuisine... Venez exposer vos talents à la salle des fêtes de MARTOT le Samedi 15 DECEMBRE 2001 de 10h à 17h.

Inscrivez-vous dès maintenant à la Mairie.



Invitation

Chaque année, l'AMICALE offre gratuitement un moment de convivialité autour de la galette des rois et d'un verre de mousseux dans la salle communale. Cette année, l'association espère vous retrouver le Samedi 5 Janvier et confirmera l'heure du rendez vous. Le soir, ne manquez pas la coïncidence organisée à la salle des fêtes!



MARTOT, entre rivière et forêt

Les 12 et 13 janvier 2002, La commission culturelle accueille dans la salle des fêtes, la traditionnelle exposition de peintures. Cette année, le thème retenu est celui de "MARTOT entre rivière et forêt". Pensez dès maintenant à réserver un temps de visite. Vous ne regretterez pas de pouvoir admirer les oeuvres des artistes de la région.



**LE WEEK END DU 8 DECEMBRE,
NE MANQUEZ PAS LE TELETHON!**



LE SY.G.O.M.
**(Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères
du Nord et de l'est du département de l'Eure)**

Communique :

AU SUJET DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

QUE FINANCE -T-ELLE ?

**Un budget annuel de fonctionnement de 55 millions de francs
pour 100 000 habitants dans 134 communes
Le traitement annuel de 40 000 tonnes de déchets ménagers**

Les principaux postes de dépenses de ce budget :

- . la collecte en porte à porte : ordures ménagères, collecte sélective, encombrants + la collecte en conteneurs, du verre, des papiers et des bouteilles plastiques : **22 millions de francs**
- . la destruction des ordures ménagères non valorisables : **13,5 millions de francs**
- . les frais de fonctionnement des déchetteries : **8 millions de francs**
- . les frais de fonctionnement du centre de tri : **2,7 millions de francs**
- . les frais de personnel : **500 000 francs**
- . l'autofinancement nécessaire pour les dépenses d'investissement : achats de bennes, de conteneurs, création de plate-formes de compostage : **2,3 millions de francs**
- . des frais de fonctionnement divers : **6 millions de francs (dont un fonds de roulement de 4,2 millions de francs)**

UNE T.E.O.M. A L'ECHELLE DU SYNDICAT. POURQUOI ?

La loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 a contraint les syndicats exerçant leurs compétences dans le domaine de la collecte des ordures ménagères **à modifier le mode de perception de leurs ressources.**

Précédemment, le syndicat déterminait des participations annuelles qu'il notifiait aux communes adhérentes. Ces dernières inscrivaient dans leurs budgets ces dépenses qu'elles finançaient par les 4 taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) ou déjà par la TEOM (plus de 90% des communes).

Il existait autant de taux de T.E.O.M. que de communes, puisque cette taxe est assise sur le foncier bâti qui est souvent différent dans chaque commune.

Désormais, le SY.G.O.M. perçoit directement la TEOM. La taxe est établie par les services fiscaux qui font masse des bases foncières des 134 communes adhérentes.

En 2001, le taux de cette taxe devient unique et est donc appliqué de façon égalitaire pour l'ensemble des communes du territoire syndical. Ce sont les services fiscaux du département de l'Eure qui font la répartition sur tous les habitants du syndicat, après transmission du budget par le SY.G.O.M.

UN NOUVEAU MARCHÉ EN AUGMENTATION DE 25%

A compter du 1^{er} janvier 2001, le SY.G.O.M. a renouvelé son marché de collecte et de traitement des ordures ménagères pour 5 ans. Ce renouvellement s'est traduit, après mise en concurrence des entreprises de ce secteur d'activité, **par des prix de marché beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient auparavant.**

L'entreprise retenue a proposé des conditions financières semblables à celles de l'ancien prestataire.

Cette augmentation des coûts a eu des répercussions sur les taux de la TEOM.

Toutefois, cette augmentation affecte différemment les communes du SY.G.O.M. En effet, les augmentations ont été beaucoup plus importantes - **comparées aux prix pratiqués antérieurement** - sur l'ancien territoire du STROMFLAG, dans la mesure où les prix facturés jusqu'en 2000 étaient des prix de marché de 1997.

Pour les autres communes, un réajustement des prix avait déjà eu lieu au travers des contrats signés par des collectivités en 2000.

LA RARETE DES SOLUTIONS DE TRAITEMENT DE NOS DECHETS NON RECYCLABLES DANS LE DEPARTEMENT DE L'EURE

La collecte sélective nous permet de recycler 18% de nos déchets. 82% de ces déchets sont donc à éliminer. Mais, les deux sites d'enfouissement encore en activité dans l'Eure (La Chapelle-Réanville et Malleville-sur-le-Bec) n'acceptent pas la totalité des déchets produits par le SY.G.O.M. Nous devons donc en exporter sur le site de Crépy-en-Valois dans l'Oise, à 150 km du centre géographique du syndicat. Or les coûts de transport sont particulièrement élevés. Il devient de plus en plus urgent de trouver une solution de traitement dans notre secteur. Le SY.G.O.M. ne peut à lui seul la mettre en œuvre.

Les décideurs sont avant tout des politiques. Que proposent-ils ?

La collecte sélective est indispensable. Sans collecte sélective et sans tri, plus aucun centre d'enfouissement n'acceptera nos déchets dès 2002 (loi de 1992). Cette mesure est déjà mise en place dans le département de l'Eure.

L'AVENIR ?

Le marché signé au 1^{er} janvier 2001 est prévu pour 5 ans. Il ne devrait plus réserver de mauvaises surprises dans les 4 prochaines années. La seule incertitude réside dans les coûts de destruction. Le transfert de nos ordures ménagères dans d'autres départements est coûteux. Les coûts d'acceptation dans les centres d'enfouissement ou les usines d'incinération sont imposés par leurs exploitants et ne baisseront pas. **IL NE FAUT PAS DISSIMULER CETTE VERITE.**

Nous espérons simplement qu'une prise de conscience rapide des décideurs facilitera bientôt la réalisation des équipements dont notre département a grand besoin.

Par ailleurs, nous avons conscience de l'inadaptation des modalités de calcul de la TEOM, basée uniquement sur le foncier bâti. Le SY.G.O.M. adressera prochainement aux parlementaires du département (à l'origine de la rédaction et du vote des lois) une demande de réexamen de ces modalités de calcul afin de rechercher plus de justesse pour financer le service rendu et la quantité d'ordures ménagères produites.



DES HISTOIRES POUR L'HISTOIRE

Les registres de délibération permettent de connaître les histoires formant l'Histoire de notre commune. Nul doute qu'en tant que Martotais, d'origine ou d'adoption, vous trouverez plaisant de mieux connaître l'Histoire de votre village.

Voici la première « histoire » rapportée dans le registre des délibérations à la date du **22 octobre 1790**. Le texte en italique reproduit le texte original.

Il y est question d'une cavale (jument) que son maître a laissé paître dans le cimetière:

« Et notamment sur le fait vu par Nous, Jean Baptiste Faupoint, le jour d'hier, sur les neuf heures du matin pour avoir trouvé dans le cimetière une cavale sous poil blanc appartenant à Jean Nicolas Roullé marchand débitant d'eau de vie et décimateur (celui qui percevait la dîme), demeurant en cette paroisse »

Le Conseil prévoit de le condamner:

« Ce fait est indécent dans un lieu saint et contre les règlements et doit être sujet à condamnation »

L'intéressé a retiré sa cavale vers 15 heures; il a cependant refusé de se rendre à une convocation en « La Chambre Commune ».

Notons l'attitude de sa femme au moment de la signification de la convocation:

« Elle aurait dit plusieurs sottises jusqu'au point de renverser par terre l'écritoire de notre Procureur. » (1)

Jean Nicolas Roullé sera condamné à « dix livres d'amende pour réparation d'injure faite au lieu saint » et à « cinq livres pour insulte faite tant à la municipalité qu'à notre Procureur » « laquelle somme sera payée par le dit Roullé aux mains des officiers municipaux pour être distribuée par eux aux pauvres de la paroisse. » (2) Il lui est interdit ainsi qu'à tout autre de « mettre pâture des bestiaux dans ledit cimetière ».

1 Moment de la signification parlant à la femme dudit Roullé qui
 auroit dit plusieurs sottises jusqu'au point de renverser par terre
 l'écritoire de notre Procureur, & sur les onze heures du soir la femme
 dudit Roullé
 2 procureur et avoir condamné le dit Jean Nicolas Roullé à dix livres
 d'amende envers les pauvres de la dite paroisse en outre en cinq
 livres d'amende auxy envers les pauvres pour insulte faite
 tant à la Municipalité qu'à notre procureur de la commune
 Laquelle somme de quinze livres sera payée par le dit Roullé
 aux mains des officiers municipaux pour être distribuée
 aux pauvres de la paroisse que de s'asseoir par terre au dit
 Roullé comme à tout autre de mettre pâture leurs bestiaux

L'Euro,(€) bientôt dans notre vie de tous les jours...*

Informations, conseils, astuces :

- Les différentes étapes du passage à l'euro

Décembre 2001 :

Avec l'opération "les premiers euro", les banques et les bureaux de poste mettent à votre disposition des sachets contenant 40 pièces en € vendus 100F soit 15,24€

31 décembre 2001 :

Introduction officielle des pièces et des billets en € dans les 12 pays de la zone euro, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Grèce.

1^{er} janvier 2002

Les pièces et les billets sont mis en circulation pour que vous puissiez tout payer en euro. Il y aura double circulation des francs et des euro*. Les commerçants rendent la monnaie en euro. Vous obtenez des euro aux guichets des banques, de la poste, dans les distributeurs de billets et quand la monnaie vous est rendue.

17 février 2002 minuit, fin des paiements en francs.

A partir de cette date, tous les achats ne se feront qu'en euro. Les paiements en pièces et billets en francs ne sont plus autorisés.

Jusqu'au 30 juin 2002

Vous pouvez échanger gratuitement vos pièces et vos billets en francs auprès de votre banque, de la poste ou de la banque de France. Après cette date, vous pourrez échanger au Trésor Public ou à la Banque de France vos pièces pendant 3 ans, vos billets pendant 10 ans.

- Les pièces et les billets

Il y aura 8 pièces et 7 billets :

Les pièces : 0,01€ - 0,02€ - 0,05€ - 0,10€ - 0,20€ - 0,50€ - 1€ et 2 €. Les centièmes d'euro sont des **centimes ou cents (à prononcer "sans")**. Toutes les pièces des pays participant à l'euro auront une face commune (la face européenne) et une face nationale (pour nous la face française)

Les billets : 5€ - 10€ - 20€ - 50€ - 100€ - 200€ - 500€

- Bon à savoir

**1 euro = 6,55957
francs**

Pour convertir :

F : 6,55957 = €

€ x 6,55957 = F

La règle de conversion :

Elle s'établit en divisant le montant en francs par le taux de l'euro (6,55957)

- si le 3^{ème} chiffre est inférieur à 5, on l'ignore

- s'il est égal ou supérieur à 5, on arrondi au centime supérieur

Exemple : 3,624 = 3,62

 3,625 = 3,63

 3,627 = 3,63

A partir d'un prix en franc, pour avoir rapidement et de tête celui en euro, ajoutez au prix en francs la moitié de ce prix et divisez le total par 2 :

Exemple : combien font 300F en euro ?

300 + 150 = 450

450 : 10 = 45 soit environ 45€ (de façon précise 45,73€)

* source : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Trouvez la bonne conversion.



- A 1,22 €
- B 1,36 €



- A 2,58 €
- B 2,70 €



- A 3,95 €
- B 4,56 €



- A 14,35 €
- B 12,20 €



- A 42,69 €
- B 43,60 €



ATTENTION

1
Méfiez-vous des faux euros !
 N'acceptez pas des billets et des pièces en euros que l'on pourrait vous proposer avant le 1^{er} Janvier 2002.

Aucune pièce, aucun billet en euros ne circulera avant cette date.

2

Paiement par carte bancaire

Jusqu'au 1^{er} Janvier 2002 :

- Vérifiez toujours dans quelle monnaie votre magasin vous facture.
- Contrôlez toujours sur votre relevé de compte que la somme débitée correspond à la monnaie de facturation.



Pendant quelque temps, notez ici la valeur de vos achats quotidiens en francs puis amusez-vous à les convertir en euros.



Exemple : *1 baguette de pain*

1,20

0,64

Rappel : 1 euro = 6,55957 Francs.



Pour en savoir un peu plus sur la
Communauté de Communes.

Petit historique :

Le 25 avril 1991 les communes de Criquebeuf sur Seine et de Martot s'unissent pour créer un **syndicat intercommunal**, dont la vocation est essentiellement l'étude et le développement de parcs d'activités situés sur les territoires communaux.

En 1994 les communes des Damps, d'Igoville, de Pont de l'Arche et de Tostes intègrent ce syndicat.

Pont de l'Arche se retire courant 1996.

La **communauté de communes** voit officiellement le jour en décembre 1996, en remplacement du syndicat intercommunal.

Elle prendra, en décembre 1997, le nom de « **Seine Bord** ».

Les communes d'Alizay et de Montaure adhèrent à la communauté à la fin de l'année 2000.

Le siège de la Communauté est établi à la mairie de Criquebeuf sur Seine, sous la présidence de Mr. Thierry Delamare .

De façon générale, les compétences de la communauté de communes (CdC) s'exercent dans les domaines suivants :

Aménagement de l'espace : *urbanisme et maîtrise foncière*

Développement économique : *zones d'activités du Val Richard et du Bosc Hétrel*

Protection et mise en valeur de l'environnement : *entretien de la rivière Eure*

Culture, sports et loisirs : *équipements culturels et/ou sportifs nouveaux ; festival « l'été en bord de Seine » ; école de danse et de musique.*

Logement : *opérations ponctuelles*

Gestion des ordures ménagères.

Voirie



La classe des petits
(Parution de la photo de la classe des grands
dans le prochain numéro)

Effectifs de l'école

- Joëlle Hivert: 21 élèves : 6 CE2, 9 CM1, 6 CM2 -
- Marie Gommé :13 élèves : 2 de Grande section, 4 CP, 7 CE1

Intervenants

Des intervenants participeront à des actions pédagogiques dans les domaines suivants:

1. Anglais : Mme Moulin Claudine
2. Musique: M. Micmande Yves
3. Education Physiaue : M. Legras Sylvian
4. Activités « Contes » : Mme Jaunet Catherine

Projet d'Ecole:

Poursuite du projet commencé l'an dernier sur l'Environnement

Un projet de classe à PAC (Projet Artistique et Culturel) proposé par le Ministre M. Jack Lang , a été accepté; les enseignantes travailleront avec 2 artistes plasticiens

Poursuite de « à l'Ecole de la Forêt » avec

- Plantation d'une haie vive dans la cour de l'école, le long d'un bâtiment agricole
- Étude de la filière bois : de l'arbre aux objets finis

LES Z'ANNONCES



Si vous souhaitez vous débarrasser de vieux jeux en état de fonctionnement, pensez aux enfants du centre de Loisirs qui seraient heureux de pouvoir les utiliser. Contactez Hélène, commission Loisirs auprès de la mairie.

A l'occasion du marché de Noël, nous invitons chaque habitant de la commune à participer à l'exposition et à la vente des ses créations. N'hésitez pas à en parler aussi à vos amis et à votre famille et contactez Hélène GANDOSSI, François CHARLIER, l'école ou la mairie.

Section Football (A. S. C. M.)

Le club recrute pour la saison 2001/2002 des enfants nés entre le :

- 1er janvier 1994 et 31 décembre 1995

- 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1991

afin de renforcer ses équipes (débutants et benjamins).

Entraînements tous les mercredis de 14h à 16h au stade de Criquebeuf.

Pour tous renseignements : Luc BELLIERE 24 Résidence St Aignan MARTOT

Tél; 02-35-81-79-97

ANNONCES

A vendre CLIO 1.9 DTI RXT, 9500 Kms

Tél : 02-35-77-92-54

A vendre moellons

Tél : 02-35-81-63-15

A vendre porte de garage coulissante, type « Vendôme » H : 2,45 m L : 2,40m

Echelle double 3 pans H : 13m

Tél : 02-35-81-32-30

Cherche personne très sérieuse avec permis et voiture pour garde d'enfants après l'école et toute la journée du mercredi, plus heures ménage et repassage.

Tél : 02.35.87.53.68

***Vous avez la possibilité d'insérer une petite annonce dans
le journal de votre commune qui doit paraître au début
l'année 2002.***

N'hésitez pas ...!

Pour cela, notez votre texte dans le cadre ci-dessous et déposez-le en mairie aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres dès maintenant et jusqu'au 27 décembre 2001.

<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
